

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 39

présenté par  
Mme Motin

-----

**ARTICLE 6**

Au début de l'alinéa 4, ajouter la phrase suivante :

« L'ensemble des indicateurs ainsi que la totalité de leurs composantes sont rendus publics sur le site du ministère du travail. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ce que tous les employeurs publient l'ensemble de ces indicateurs ainsi que leurs composantes sur un seul et même site.

Nous proposons que cela soit fait sur un site du Ministère du Travail.